

Les Infos de Base

mercredi 21 novembre 2007
volume 10, numéro 47
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 État de la publication

**Code civil du Québec —
Accès aux règles et
Dictionnaire du Droit
québécois**

2 Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

**Liste des modifications
apportées à l'Infobase
Règlements du Québec**

**Liste des modifications
apportées à l'Infobase
Lois du Canada**



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'**Infobase Lois du Québec** et la **Statutes of Québec Infobase**

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 47 du 21 novembre 2007. Les modifications apportées par L.Q. 2007, c. 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et entrées en vigueur au 21 novembre 2007 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 21 novembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Règlements du Québec** et la **Regulations of Québec Infobase**

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 47 du 21 novembre 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 46 du 17 novembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 décembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Gazettes officielles du Québec** contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 44 du 31 octobre 2007, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 43 du 27 octobre 2007.

L'**Infobase Lois annuelles du Québec** et la **Annual Statutes of Québec Infobase** contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'**Infobase Lois du Canada**, la **Statutes of Canada Infobase**, l'**Infobase Lois annuelles du Canada** et la **Annual Statutes of Canada Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 23 du 14 novembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 22 novembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 octobre 2007.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 27 octobre 2007.

Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque **Accès Légal, Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**, s'est terminée le 30 septembre.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Loi sur l'assurance-dépôts, L.R.Q., c. **A-26**, aa. 33, 33.1, 33.2, 34, 38.1, 39, 57.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 15, aa. 16-19.

Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. **A-33.2**, aa. 18, 34.1, 63.1.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 15, aa. 20-22.

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, L.R.Q., c. **B-1.2**, a. 4.

Loi modifiant la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec, la Loi sur les archives et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 25, a. 5 (partie).

Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. **D-9.2**, aa. 218, 228.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 15, aa. 23, 24.

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, L.R.Q., c. **S-29.01**, a. 329.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 15, a. 25.

Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. **V-1.1**, aa. 73, intitulé du chapitre III du titre III, 84, 85, 213.1, 215, 215.1, intitulé du chapitre II du titre VIII, 222, 224, intitulé de la section I du chapitre II du titre VIII, 225.0.1, 225.0.2, intitulé de la section II du chapitre II du titre VIII, 225.2-225.33, 235, 236, 330.3, 330.4, 331.1.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 15, aa. 1-15.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la table des indemnités de remplacement du revenu payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et des indemnités payables en vertu de la Loi sur les accidents du travail pour l'année 2008, [R.R.Q., c. **A-3.001**, Décision du 15-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4570], nouveau.

Règlement sur la table des revenus bruts annuels d'emplois convenables pour l'année 2008, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 3.1], nouveau.

Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts, [R.R.Q., c. **A-26**, r. 1.1], a. 37, ann. II, V, VI.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2007, c. 15, aa. 26, 27.

Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des opticiens d'ordonnances, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 982-2007 du 07-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4567], nouveau.

Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes des opticiens d'ordonnances, [R.R.Q., c. **O-6**, r. 8.1], remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des opticiens d'ordonnances, D. 982-2007 du 07-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4567, a. 11.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Loi sur l'accès à l'information, L.R.C. 1985, ch. **A-1**, a. 13.

Loi sur la compétence des premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique, L.C. 2006, ch. 10, a. 32.

Loi sur la protection des renseignements personnels, L.R.C. 1985, ch. **P-21**, aa. 8, 19.

Loi sur la compétence des premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique, L.C. 2006, ch. 10, aa. 33, 34.

Loi sur la compétence des premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique, L.C. **2006, ch. 10**.

Entrée en vigueur de la Loi.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.